

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

AMENDEMENT

N ° CF245

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Trastour-Isnart, M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin, M. Cattin,
Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Sermier, Mme Audibert, Mme Louwagie et M. Perrut

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.